

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3775>



Barème des mutations inter 2011 : le groupe de travail paritaire s'est réuni le 25 janvier

- SNES académique Dijon - 3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2011 -
Publication date: mercredi 26 janvier 2011

Mutations
2011
snes

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le groupe de travail académique s'est réuni le 25 janvier pour examiner l'examen des vœux et barèmes pour la phase interacadémique.

Les syndiqués et les collègues qui ont envoyé une fiche syndicale ont reçu le soir même un mail.

La vérification des vœux et barèmes est un moment essentiel de la chaîne des opérations : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation.

Dans cette première phase du mouvement, un très important travail est conduit par les élus académiques.

Nous avons pu faire corriger de nombreuses erreurs. Ces corrections ont été notamment facilitées lorsque nous disposons de votre fiche syndicale de suivi individuel : c'est un outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

Avec la note de service organisant le mouvement 2011, le ministère cherche à poursuivre son offensive contre le paritarisme, dans l'objectif d'une gestion arbitraire qui ne respecte pas l'exigence de règles transparentes et communes à tous. A travers cette attaque, ce sont bien les personnels et leurs droits qui sont visés. Déterminé à les faire respecter, le SNES prendra toutes les dispositions d'action. Les élus doivent exercer sans entrave la mission que les personnels leur ont confiée lors des élections professionnelles. L'exigence de transparence pour toutes les opérations de gestion, dont les instances paritaires doivent être préalablement et obligatoirement saisies, ne peut se discuter.

Les choix gouvernementaux en matière de service public d'éducation pèseront lourdement en restreignant le nombre de postes offerts au mouvement 2011 :

- baisse du nombre d'emplois, liée aux suppressions massives de postes dans toutes les académies (186 dans l'académie de Dijon) ;
- affectation des stagiaires sur des postes complets qui jusqu'alors étaient offerts au mouvement ;
- renforcement des tutelles locales, dans l'objectif de donner un poids plus important aux chefs d'établissement tant pour les carrières que pour les mutations, en particulier par le choix des enseignants (programme CLAIR) et le profilage, qui soustrait les postes du mouvement général ...

Outre l'aggravation des conditions de travail de tous (conditions inacceptables de travail et de formation faites aux collègues stagiaires, multiplication des compléments de service, mise à mal des remplacements, dégradation des conditions d'emploi des TZR...), ces choix obèrent les possibilités de mobilité géographique : tout indique que le mouvement 2011 risque d'être plus difficile que les mouvements antérieurs.

Le SNES, avec sa fédération la FSU, travaille sans relâche à construire les mobilisations les plus unitaires et les plus efficaces afin de contraindre le gouvernement à changer de cap.

Après la journée nationale de manifestation du 22 janvier, la grève du 10 février est une nouvelle étape importante dans la mobilisation contre les suppressions de postes, contre les réformes qui détruisent la qualité de l'enseignement, pour mettre en avant les difficultés de nos métiers. Une manifestation est en préparation également pour la mi-mars. Dans ce cadre, et sans exclure la possibilité d'actions spécifiques, le SNES continuera à mettre clairement en avant les revendications des personnels du second degré et la promotion de l'éducation.

Lors des dernières élections professionnelles, les collègues ont massivement réaffirmé leur confiance au SNES, syndicat majoritaire du second degré. Nos élus continueront d'assurer pleinement leur rôle dans la défense individuelle et collective des collègues : à chaque étape des mutations, vous pourrez compter sur le SNES, tant au niveau national lors de la phase inter-académique (à partir du 7 mars) qu'au niveau académique pour la phase intra-académique (de la mi-mai à fin juin).

Les prochaines élections d'octobre 2011 seront aussi l'occasion pour l'ensemble des collègues de faire clairement et massivement entendre la voix des personnels, de conforter le syndicalisme de métier, d'action et de proposition que nous construisons ensemble.

Dans l'immédiat, renforcer notre outil de défense collective – le syndicat – est une action efficace :

adhérez, ré-adhérez, faites adhérer au SNES pour construire ensemble les mobilisations qui contribueront à faire reculer les projets gouvernementaux et permettront d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Bien cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

Fabienne Borrás, Marie-Laure Blanchard, Isabelle Cheviet, Anne-Marie Ramaget Charlot, Alain Grenier, Dominique Maurage, Marylène D'Ambra, Jean-Paul Gaetan, Philippe Poirier, Patrick Degryse